



COMMISSION DEMARCHE TERRITORIALE CHALLENGE DU LICENCIÉ



MODIFICATIONS 2017 - 2018

Article 1 : Objet

- Ce challenge s'adresse à tous les Comités Départementaux et à la Ligue de Corse et aux Ligues Régionales des DOM – TOM.
- Il a pour objet de favoriser le développement du nombre de licenciés.

Article 2 : Modalités

Au terme de la saison en cours et selon un calendrier établi par le Bureau Fédéral, un classement de tous les Comités Départementaux sera effectué selon les priorités et critères suivants :

- Augmentation de l'ensemble des licenciées en nombre ($Total\ licenciées\ <Saison\ N>\ moins\ Total\ des\ licenciées\ <Saison\ N-1>$) dans la catégorie des FEMININES (Coefficient = 1, 25)
- Augmentation de l'ensemble des licenciées en pourcentage ($Total\ licenciées\ <Saison\ N>\ moins\ Total\ des\ licenciés\ <Saison\ N-1> / Total\ licenciées\ <Saison\ N>$) dans la catégorie des FEMININES (Coefficient = 1, 25)
- Augmentation de l'ensemble des licenciés en nombre ($Total\ licenciés\ <Saison\ N>\ moins\ Total\ des\ licenciés\ <Saison\ N-1>$) dans la catégorie des MASCULINS (Coefficient = 1)
- Augmentation de l'ensemble des licenciés en pourcentage ($Total\ licenciés\ <Saison\ N>\ moins\ Total\ des\ licenciés\ <Saison\ N-1> / Total\ licenciés\ <Saison\ N>$) dans la catégorie des MASCULINS (Coefficient = 1)
- Augmentation de l'ensemble des licenciés en pourcentage ($Total\ licenciés\ <Saison\ N>\ moins\ Total\ des\ licenciés\ <Saison\ N-1> / Total\ licenciés\ <Saison\ N>$) dans la catégorie des MASCULINS (Coefficient = 1)

CHALLENGE DU LICENCIÉ – 2017 - 2018

- Augmentation de **l'ensemble des licenciés de U9 à U13** en **pourcentage** (*Total licenciés <Saison N> moins Total des licenciés <Saison N-1> / Total licenciés <Saison N>*)
(Coefficient = 1)
- Nombre total de création de licences **CONTACTS + OBE** en **nombre** créées à l'occasion d'actions initiées par le comité

Classement

1. Chaque classement attribue selon un tri dégressif un nombre de points sur une échelle de 100 points (*1er ð 100 points – 2ème ð 99 points – 3ème ð 98 points – 100ème ð 1 point – 101ème & 102ème ð 0 point*)
2. Un classement général est établi au 1^{er} Juillet en additionnant les points acquis selon les classements déterminés dans chaque critère.
3. Une diminution du nombre de licenciés par rapport à la saison précédente = 0 point
4. **L'attribution des points relative à la rubrique « Licences contacts + OBE » ne pourra se faire que si une augmentation du nombre total de licenciés (U9 à U13) est constatée par rapport à la saison précédente.**

Classement

5. En cas d'égalité de points (pour chaque critère), les ex-æquo seront départagés en donnant la priorité au Comité Départemental ayant le meilleur classement dans les critères suivants et l'ordre ci-dessous :
- a. Augmentation de l'ensemble des licenciés en pourcentage dans la catégorie des FEMININES
 - b. Augmentation de l'ensemble des licenciés en pourcentage dans la catégorie des MASCULINS
 - c. Augmentation de l'ensemble des licenciés en pourcentage dans la catégorie U9 – U13
 - d. Nombre total de création de licences CONTACTS + OBE en nombre.

Article 3 : Dotations

- Une dotation de 30 000 € sera répartie (selon le classement édité en fin de saison), pour moitié :
- a) Sous la forme d'un règlement par chèque,
- b) Sous la forme d'un remboursement sur facture(s)* pour :
 - - Des formations de dirigeants, d'entraîneurs, d'officiels, dispensées par la FFBB, la Ligue Régionale ou le Comité Départemental (sur présentation d'une facture de l'organisme de formation),
- ***Et/ou***
- - L'achat de matériels ***pédagogiques et sportifs*** (remboursement contre facture(s) acquittée(s) transmise(s) à la FFBB) selon la liste annexée au règlement.
- * L'ensemble des demandes de remboursements de Formations et/ou Matériels doit parvenir à la FFBB en **une seule fois** et au plus tard le 30 avril de la saison suivante.

CHALLENGE DU LICENCIÉ – 2017 - 2018

Répartition des sommes selon le classement final au 1er juin

1er	1.250 € et 1.250 € de remboursement	11ème	650 € et 650 € de remboursement
2ème	1.150 € et 1.150 € de remboursement	12ème	550 € et 550 € de remboursement
3ème	1.050 € et 1.050 € de remboursement	13ème	450 € et 450 € de remboursement
4ème	1.000 € et 1.000 € de remboursement	14ème	400 € et 400 € de remboursement
5ème	950 € et 950 € de remboursement	15ème	350 € et 350 € de remboursement
6ème	900 € et 900 € de remboursement	16ème	300 € et 300 € de remboursement
7ème	850 € et 850 € de remboursement	17ème	250 € et 250 € de remboursement
8ème	800 € et 800 € de remboursement	18ème	200 € et 200 € de remboursement
9ème	750 € et 750 € de remboursement	19ème	150 € et 150 € de remboursement
10ème	700 € et 700 € de remboursement	20ème	100 € et 100 € de remboursement



FFBB

FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
BASKETBALL

117 RUE DU CHÂTEAU DES RENTIERS - 75013 PARIS
T 01 53 94 25 00 - F 01 53 94 26 80